

## **Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts**

### **Le Directeur de l'UFR MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE**

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'UFR MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE
- VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Les élections générales des représentants des personnels enseignants, BIATSS et des étudiants au Conseil de l'UFR MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE se tiendront du lundi 22 novembre au mercredi 24 novembre 2021 par voie électronique.

#### **Article 2**

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : **6** sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : **6** sièges
- Collège des personnels BIATSS : **3** sièges
- Collège des étudiants : **6** sièges répartis en 2 collèges définis ainsi :
  - collège des licences : 4 représentants
  - collège des masters : 2 représentants

**Article 3 :**

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

<b>Dates</b>	<b>Opérations électorales</b>	<b>Observations</b>
Vendredi 29 octobre 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 4 novembre 2021 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 8 novembre 2021	Publication et affichage des candidatures	
Dimanche 14 novembre 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scellement de l'urne
Vendredi 19 novembre 2021	Date de scellement de l'urne électronique	
<b>Lundi 22 au mercredi 24 novembre 2021</b>	<b>SCRUTIN</b> <b>Du lundi 22 novembre 2021 – 9 heures au mercredi 24 novembre 2021 – 16 heures</b>	
Mercredi 24 novembre 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 26 novembre 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

---

Madame CERDAN Sandrine  
Bureau 111 – 1<sup>er</sup> étage  
UFR MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE  
7 rue René Descartes – 67084 Strasbourg cedex  
sandrine.cerdan@unistra.fr

---

#### Article 4

Madame Sandrine CERDAN est nommée Présidente du Bureau de vote électronique.  
Madame Sandrine ALBERELLI est nommée Secrétaire du Bureau de vote électronique.

#### Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Madame Sandrine CERDAN est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 6 octobre 2020

Le Directeur,

V. BLANCCEN  
Directeur de l'UFF  
Mathématique et Informatique

